

COMMUNE DE MARBOZ



SYNTHESE FINANCIERE

DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Le budget peut être consulté aux heures d'ouverture au public de la mairie de Marboz et il est disponible sur le site internet de la commune.

Le projet de budget 2026 a été voté, lors du conseil municipal du 2 mars 2026. Il prend en compte, en fonctionnement une augmentation des charges de personnel, suite à la revalorisation des régimes indemnitaires des agents ainsi que la maîtrise des dépenses de fluides, de denrées alimentaires dans un contexte encore inflationniste.

Le budget d'investissement 2026 est marqué par le projet phare de la mandature : la construction d'une nouvelle salle polyvalente, impliquant le déplacement des jeux de boules et la construction d'un local associatif . La commune a contracté un emprunt de 5.0 M d'euros pour financer ce projet de mandat.

L'autre chantier important de 2026 concerne l'aménagement de l'étage de la médiathèque en un espace culturel, artistique et numérique, dont le chantier est terminé et sera inauguré en avril 2026.

Ce budget est présenté avec reprise anticipée des résultats 2025, suite à un dysfonctionnement informatique affectant les services de la trésorerie, le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ne peut être établi ni présenté au vote du Conseil municipal dans les délais habituels ; il convient néanmoins d'assurer la continuité budgétaire de la collectivité et de permettre l'adoption du budget primitif 2026 donc les résultats de l'exercice 2025 peuvent être repris de manière anticipée sur la base des éléments provisoires transmis par le maire et validés par le comptable public.

Résultat anticipé de fonctionnement:

- **Résultat de fonctionnement cumulé : 1 103 475,68 €**

Affecté comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068) : 0 €
- Report en fonctionnement (compte 002) : 1 103 475,68 €

- **Résultat d'investissement de l'exercice 2025, estimé à :**
 - Résultat d'investissement reporté (compte 001) : 3 970 021,27 €

Un budget de consolidation et d'anticipation

Le budget 2026 a été préparé lors du groupe de travail du 23 février 2026 et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal le 2 mars 2026. Il s'inscrit dans une démarche de sincérité budgétaire et de gestion rigoureuse des deniers publics.

I. Équilibre global du budget

Le budget 2026 se répartit entre le fonctionnement (gestion courante) et l'investissement (projets et patrimoine).

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 223 789,68 €	3 223 789,68 €
Investissement	4 883 672,34 €	5 791 305,41 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 223 789,68 €.

RECETTES

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 3 223 789,68 € et elles se répartissent ainsi :

- Le poste le plus important des recettes est constitué par les encaissements des impôts et taxes, soit 1 434 809,00 € (chapitre 73)

La commune poursuit en 2026 son plus important investissement du mandat : la construction de la future salle polyvalente, un équipement structurant dont bénéficieront les habitants et les associations marboziennes.

Pour financer ce projet, dont les travaux ont été lancés en septembre 2025, la commune a contracté un emprunt. En 2025, le conseil municipal a augmenté ses taxes locales. En 2026, le maintien des taux a été adopté pour les trois taux (taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires) à 3,5%.

Rappelons que la commune est toujours dans la fourchette basse de l'ensemble des communes du département. Ses taux étaient inchangés depuis 2018 pour le foncier bâti et non bâti et seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avait été augmentée en 2024.

En 2026, le conseil a fixé ainsi les taux des impôts locaux :

- Taxe sur le foncier bâti : 24,74 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 34,56 %
- Taxe locale d'habitation sur les résidences secondaires : 10,29 %

Le Chapitre 70 retrace les produits de service du domaine et ventes diverses, dont les plus importants sont les paiements des familles pour les repas du restaurant scolaire et la mise à disposition d'un agent des services techniques à Grand Bourg Agglomération pour l'assainissement.

Le Chapitre 74 concerne principalement les dotations et participations, en augmentation par rapport aux années précédentes : 463 540,00 € (504 200,00 € en 2025, 498 346,00 € en 2024 et 353 814,00 € en 2023).

Le Chapitre 75 recense les autres produits de gestion courante et l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations de salles communales et qui bénéficie d'une salle communale à la location très sollicitée : la salle des Hirondelles.

DEPENSES

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 3 223 789,68 € ; elles se répartissent comme suit :

<i>Chapitre</i>	<i>BP 2025</i>	<i>BP 2026</i>
011 Charges à caractère général	1 191 398,08	1 135 840,00
012 Charges de personnel	872 585,56	867 120,64
014 Atténuations de produits	1 394,55	0,0
65 Autres charges de gestion courante	381 656,00	414 056,00
66 Charges financières	100 000,00	181 561,08
67 Charges exceptionnelles	0	300,00
042 Op. d'ordre	4 740,11	4 581,96
023 Virement à l'investissement	550 000,00	620 000,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0	0,0
Total	3 101 774,30 €	3 223 789,68 €

Chapitre 011 : Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et services (eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures de l'école, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurance, les contrats de maintenance, etc.) Malgré le contexte inflationniste ce chapitre a été maîtrisé.

Chapitre 012 : Il regroupe les dépenses du personnel. Le budget 2026 est à la baisse par rapport au BP 2025 en raison du changement de personnel lié à un départ en retraite..

Les dépenses de personnel représentent 26,90 % (28,13 % en 2025, 28,67 % en 2024 et 28.07 % en 2023) des dépenses de fonctionnement.

Chapitre 65 : Ce chapitre prévoit :

- les contributions aux syndicats intercommunaux,
- les indemnités des élus,
- la contribution au SDIS,
- le versement au budget du CCAS (70 000,00 € en 2026 en raison d'acquisition de logiciel et matériel informatique pour la résidence autonomie),
- les subventions de fonctionnement aux associations.

Chapitre 66 : ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette. Il anticipe l'emprunt qui est contracté pour le financement de la salle polyvalente depuis 2025.

Chapitre 023 : cette somme contribue à l'autofinancement de la section investissement à hauteur de 620 000,00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'année 2026 correspond à la poursuite du pic d'investissement de la mandature, avec un budget d'investissement présenté en suréquilibre en section d'investissement ce qui permet d'anticiper le remboursement de l'emprunt à venir et de sécuriser les équilibres.

En effet, la commune concrétise depuis 2025 ses deux plus importants projets de mandat, qui contribueront à pérenniser l'attractivité de Marboz :

- l'aménagement de l'espace culturel, dont les travaux sont lancés, et qui sera inauguré en avril 2026 (461 000 € inscrits au BP 2025).
- la construction de la nouvelle salle polyvalente, dont le chantier est en cours depuis l'automne 2025 (5 093 430,06 €) qui implique la réorganisation des espaces publics et la construction du local associatif avec le déplacement des jeux de boules sur le terrain stabilisé (449 000 €).

Pour financer ces projets, la commune a contracté un emprunt à hauteur de 5 000 000 €.

Elle a également sollicité des subventions pour ces projets, des avances ont été perçues en 2025 et les montants attendus lors de la finalisation des chantiers ont été inscrits en recettes d'investissement au BP 2026 :

-- Pour l'espace culturel :

- Fonds vert 75 822 € (isolation)
- Conseil départemental (CD) 01 : 76 000 €
- GBA PET2 : 38 000 €

-- Pour la salle polyvalente :

- Région Auvergne Rhône Alpes : 180 589 €
- CD01 : 120 000 €
- CD01 (panneaux photovoltaïques) : 11 000 €
- GBA PET 2 : 350 000 €

-- Pour la réorganisation des espaces publics et le local associatif :

- CD01 local associatif transition écologique : 30 000 €
- CD01 local associatif investissements structurants : 18 000 €

D'autres subventions sont en attente de validation ou à solliciter.

Parmi les autres grosses masses du budget d'investissement 2026 figurent :

- l'acquisition de matériel pour 150 000 € : renouvellement de matériel pour les services techniques, et les matériels pour les nouvelles structures qui sont en cours de construction.
- l'équipement des bâtiments communaux pour 83 000,00 € ;
- les travaux d'éclairage public (passage en LED programmés sur 10 ans) : 38 000 €

- la poursuite de l'aménagement du village (24 580 000 €) ;
- des plantations et l'aménagement du cimetière (6 000 €) ;
- la vidéoprotection dans le village : 50 000 €
- des travaux d'assainissement pour mise en collectif du réseau : 10 000 €
- L'éclairage des terrains de pétanque : 15 000 €.

- Les restes à réaliser sont les factures engagées fin 2025 et réglées en 2026 soit 4 006 294,23 € : l'aménagement de l'îlot des Sourdières (5 048,13 €), l'aménagement du village (rampe du monument : 420 €), la modification du PLU (8 988,57 €), l'espace culturel La Récré (165 394,93 €), la salle polyvalente (3 700 000 €), la réorganisation des espaces publics et la local associatif (71 217,9 €), les abords de la Cure (984 €), les équipements des bâtiments (25 000 €), la borne de recharge pour véhicule électriques (26785,70 €).

DEPENSES

Libellé l'opération	Chap.	Op.	Propositions 2026
Résultat reporté déficitaire		001	0,00
Taxe d'aménagement	10	10226	8 783,96
Acquisition terrains	21	148	0
Acquisition matériel	21	172	150 000,00
Aménagement mairie	21	355	0
Voirie : signalisation et sécurisation	21	360	4 951,87
Accessibilité bâtiments communaux	21	363	2 000,00
Eclairage public : extinction et leds	21	370	38 000,00
PPRT	21	371	0,00
Aménagement village	21	375	24 580,00
Modification simplifiée et révision avec examen conjoint du PLU	20	385	3 011,43
Lutte contre les îlots de chaleur	21	387	5 000,00
Espace culturel La Récré (étage Médiathèque)	20	388	9 605,07
Salle polyvalente (salle des fêtes)	21	389	150 000,00
Aménagement du cimetière	21	393	6 000,00
Aménagement des espaces sportifs (déplacement terrain de boules et local associatif)	21	397	48 782,10
Aménagement et sécurisation du local de l'ex-scieirie	21	398	10 000,00
Abords de la Cure	21	399	4 516,00
Equipements des bâtiments	21	402	83 000,00
Bornes de recharge véhicules électriques	21	403	5 714,30
Vidéoprotection du village	21	404	50 000,00
Travaux assainissement	21	405	10 000,00
Eclairage terrain de pétanque	21	406	15 000,00
Restes à réaliser			4 006 294,75
Dotations, fonds divers et réserves	10		8 783,96
Emprunts et dettes assimilées	16		248 432,86
Total dépenses de l'exercice			4 883 672,34

RECETTES

<i>Chapitre</i>	<i>BP 2026</i>
Solde d'exécution de la section d'investissement	3 970 021,27
10 Dotations, fonds divers et réserves	205 000,00
13 Subventions d'investissement reçues	378 304,06
165 Dépôts et cautionnements reçus	100
21 et 27 Immobilisations corporelles	33 707,12
040 Opération d'ordre transfert entre section	4 581,96
021 Virement de la section de fonctionnement	620 000,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	00,0
1641 Emprunt	0,00
Total	5 791 305,41 €

Principaux ratios

- Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 3 223 789,68 €.
 - Les dépenses et recettes d'investissement sont en déséquilibre (dépenses : 4 883 672,34 €, recettes : 5 791 305,41 €)
 - Dépenses réelles de fonctionnement / Population (2 307 habitants) = 1 126,66 €.
 - Produit des impôts directs / population = 326,94 €
 - Recettes réelles de fonctionnement / population = 919,08 €.
 - Dette par habitant = 186,17 €
- remboursement du capital (dette réelle) + paiement des intérêts (charges financières) : 247 930,38+181 561.08 = 429 491,49/2 307 hab = 186,17 €